



Périgueux, le 23 janvier 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Défendons l'Agence Bio : un enjeu crucial pour l'agriculture et l'environnement

Vendredi 17 janvier, un amendement soutenu par le gouvernement a été adopté au Sénat, visant à supprimer les crédits de fonctionnement de l'Agence Bio, structure essentielle pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique en France.

**MARIE-CLAUDE
VARAILLAS**

SENATRICE
DE
LA DORDOGNE

VICE-PRESIDENTE
COMMISSION D'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE

MEMBRE DE LA DELEGATION AU
DROIT DES FEMMES

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE

CANTON ISLE MANOIRE

Cette mesure, prise sans concertation, menace directement une filière qui œuvre pour une agriculture durable, respectueuse de l'environnement et de notre santé. L'Agence Bio joue un rôle central : elle assure la promotion de l'agriculture biologique, gère le label AB, soutient les initiatives locales et facilite les échanges entre les acteurs du secteur. Une décision qui va à l'encontre des objectifs du Gouvernement qui est de doubler les surfaces agricoles en bio. Passer de 10 à 20% des terres d'ici 2030. Une décision incompréhensible quand on sait que la filière bio ne reçoit que 0,35% des aides pour 9% des surfaces agricoles.

En Dordogne, l'association **Agrobio Périgord**, qui regroupe plus de 400 agriculteurs et transformateurs, a exprimé sa profonde inquiétude et une colère légitime. En Nouvelle-Aquitaine, région phare de la production biologique, la suppression de cette structure aurait des conséquences désastreuses pour plus de 9 000 exploitations (9,2% de la surface agricole régionale) et 2 000 opérateurs économiques dépendant de son action.

La disparition de l'Agence Bio mettrait en péril des dispositifs essentiels comme le **100 % bio, local et fait maison dans les cantines des collèges** du département.

« Je m'oppose fermement à cette décision. Nous devons être à la hauteur des enjeux environnementaux et sociaux actuels. Supprimer l'Agence Bio serait une petite économie de court terme qui alourdirait une dette écologique déjà alarmante. Je continuerai à me mobiliser pour que cette décision soit reconsidérée lors de la navette parlementaire. »

Son soutien aux acteurs de la filière s'inscrit par ailleurs dans la proposition de résolution qu'elle va prochainement déposer avec son collègue Pascal Salvodelli appelant à l'adoption d'une loi cadre pour le droit à une alimentation saine et durable.

Contact presse : Bénédicte Brait 06 38 48 12 14

« ESPACE LOUIS ARAGON », 1 PLACE DU 8 MAI 1945 – 24000 PERIGUEUX
15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06

*

mc.varaillas@senat.fr - 06 33 36 06 85